

Info Cultures maraîchères

10/2025

14 mai 2025

Prochaine édition le 21.05.2025

Table des matières

Autorisations d'urgence pour la lutte contre les punaises appartenant aux familles des Pentatomidae et des Miridae, dans les cultures de légumes fruits	1
Autres autorisations d'urgence pour les cultures maraîchères	2
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Autorisations d'urgence pour la lutte contre les punaises appartenant aux familles des Pentatomidae et des Miridae, dans les cultures de légumes fruits

Le 8 mai 2025, l'OSAV a promulgué les autorisations d'urgence suivantes :

Cultures	Organismes nuisibles	Produits (numéro W)	Remarque
plein air: aubergine, poivron, tomate, concombre serre: aubergine, poivron, tomate, concombre	punaises pentatomides ¹	Audienz (W 6020) BIOHOP AudiENZ (W 6020-1) Elvis (W 6020-2)	<i>Homologation en cas d'urgence, autorisé temporairement jusqu'au 31 octobre 2025.</i>
plein air: aubergine, concombre serre: aubergine, concombre	punaises (Miridés) ²	Audienz (W 6020) BIOHOP AudiENZ (W 6020-1) Elvis (W 6020-2)	
plein air: aubergine, poivron, tomate, concombre serre: aubergine, poivron, tomate, concombre	punaises pentatomides ¹	Perfetto (W 7133-2)	<i>Homologation en cas d'urgence, autorisé temporairement jusqu'au 31 octobre 2025.</i>
plein air: aubergine, concombre serre: aubergine, concombre	punaises (Miridés) ²	Perfetto (W 7133-2)	

¹ Parmi les pentatomides, il y a par exemple *Halyomorpha halys*, *Nezara viridula*; ² parmi les miridés, il y a par exemple les genres *Lygus* et *Lioecoris*.



Autres autorisations d'urgence pour les cultures maraîchères

Le 9 mai 2025, l'OSAV a promulgué les autorisations d'urgence suivantes :

Cultures	Organismes nuisibles	Produits (numéro W)	Remarque
Céleri-branche	Cercosporiose	Moon Sensation (W-6961)	L'homologation en cas d'urgence est autorisée temporairement jusqu'au 30 novembre 2025.
Courges (épiderme non comestible)	Monocotylédones annuelles Chiendent rampant	Wish Top (W-7604)	L'homologation en cas d'urgence est autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2025.

Vous trouverez, dans les documents originaux annexés au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur les autorisations d'urgence mentionnées ci-dessus et à la page 1. On peut désormais également trouver ces documents sur la page : [Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2025.

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Il faut dès maintenant s'attendre à l'apparition des doryphores de la pomme de terre (*Leptinotarsa decemlineata*) (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).



Photo 2: Les amas de ponte des doryphores sont constitués d'œufs de couleur jaune-orange, en forme de tonnelets aplatis à leurs extrémités (photo: Agroscope).



Photo 3: Ponte fraîche d'une coccinelle (Coccinellidae). Virant ensuite au jaune, comme ceux des doryphores, les œufs des coccinelles s'en distinguent par leur extrémité plus pointue (photo: Agroscope).



Photo 4: Actuellement, les syrphes (Syrphidae) pondent leurs œufs fusiformes blancs près des colonies de pucerons (photo: Agroscope).



Photo 5: Œuf de syrphé vu en fort grossissement. On notera ses extrémités arrondies et la présence d'une structure réticulée à sa surface (photo: Agroscope).



Photo 6: Le puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) étend ses ravages aux cultures d'apiacées, s'attaquant par exemple aux céleris (photo: Agroscope).



Photo 7: Dans les cultures de choux-fleurs, on peut constater maintenant des dégâts occasionnés aux racines ou au collet par les asticots de la mouche du chou (*Delia radicum*) (photo: Agroscope).



Photo 8: Des adultes d'aleurodes (*Aleyrodes proletella*) accompagnés de leurs œufs disposés en cercles apparaissent régulièrement sur les choux, comme ici sur chou de Bruxelles (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 9: La phase principale du premier vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) a débuté. Dans les régions menacées, il faut s'attendre dès maintenant à un renforcement des populations dans les cultures de choux (photo: Agroscope).



Photo 10: Les criocères de l'asperge (*Crioceris asparagi*) ont débuté leur ponte dans les cultures d'asperges vertes (photo: Agroscope).



Photo 11: Le charançon de la betterave (*Lixus juncii*) se remarque par sa grande taille, avec une longueur de 9 à 15 mm (photo: Vincent Doimo, OTM, Morges).



Photo 12: Lorsqu'il est dérangé, le charançon de la betterave se laisse tomber au sol et fait le mort (réflexe de thanatose) (photo: Vincent Doimo, OTM, Morges).

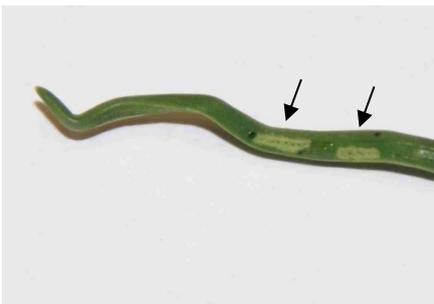


Photo 13: On signale actuellement une augmentation des dégâts causés par le charançon de l'oignon (*Ceutorhynchus suturalis*). Les plaies de rongement (voir les flèches sur la photo d'Agroscope) entraînent un rabougrissement des feuilles et une inhibition de la croissance.



Photo 14: Dégâts de nutrition des larves du charançon de l'oignon dans une feuille de ciboulette (photo: Agroscope).



Photo 15: Cette culture de concombres de serre est atteinte de gommose, affection causée par *Didymella bryoniae* (photo: Christof Gubler, Strickhof, Winterthur).



Photo 16: Dégâts causés par des altises du chou au feuillage d'une jeune plante de colrave (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).

Augmentation des dégâts d'altises

Dans plusieurs zones, on constate que certaines parcelles de choux subissent d'importants dégâts causés par les altises (*Phyllotreta* spp.). Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les altises dans les cultures de **choux-fleurs** et de **choux à feuilles en plein champ**, on peut appliquer spinosad (divers produits) avec un délai d'attente d'une semaine. Un traitement aux pyréthriinoïdes est possible avec un délai d'attente de deux semaines sur choux-fleurs et choux à feuilles de plein champ (attention aux PER: autorisation spéciale). Le kaolin (Surround) est autorisé pour lutter contre les altises sur les espèces de choux en plein champ, avec une efficacité partielle.



Photo 17: Dégâts causés par le mildiou à une feuille de chou (photo: Agroscope).

Progression du mildiou dans les cultures de brassicacées

Lors du contrôle des cultures de lundi, il a été constaté par endroits une sévère progression des dégâts de mildiou (*Hyaloperonospora parasitica*), notamment sur choux-fleurs et radis. L'attaque se caractérise par l'apparition, à la face supérieure des feuilles, de zones jaunâtres à brunâtres se nécrosant progressivement. Le duvet grisâtre de sporanges qui les accompagne apparaît, en général, à la face inférieure des feuilles, plus rarement à la face supérieure (photo 17).

Contre le mildiou sur **choux-fleurs** sont autorisés **en plein champ** : azoxystrobine (divers produits ; délai d'attente 2 semaines), azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top ; délai d'attente 2 semaines), mandipropamide (Revus ; délai d'attente 2 semaines) ou trifloxystrobine (Flint, Tega ; délai d'attente 1 semaine, effet partiel). De plus, sont autorisés sur choux-fleurs de plein champ avec un délai d'attente de 3 semaines : oxychlorure de cuivre + hydroxyde de cuivre (Airone) ou oxychlorure de cuivre (Cuprofix 35, Oxykupfer 35, Vitigran 35).



Photo 18: Premiers jaunissements occasionnés par une attaque de mildiou à la face supérieure d'une feuille de radis (photo: Agroscope).

Pour lutter contre le mildiou dans les cultures de **radis de plein champ**, sont autorisées avec un délai d'attente de 2 semaines les substances actives azoxystrobine (divers produits) ou propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy). De plus, on peut utiliser contre le mildiou sur les radis en plein champ mandipropamide (Revus) ou l'acibenzolar-S-méthyle (Bion ; délai d'utilisation : 01.01.2026) avec un délai d'attente de 7 jours.



Photo 19: Jeunes individus du puceron de la laitue dans le cœur d'une plante de salade (photo: Agroscope).

Attention aux colonies du puceron de la laitue dans les cultures de salades!

On signale à de nombreux endroits du Plateau la poursuite du vol d'invasion du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*). Dans certains endroits, 60-70% des plantes contrôlées sont colonisées. Dans les séries de salades en forte croissance végétative et proches de la pommaison, en particulier, on observe une multiplication considérable de ces ravageurs.

Contre les pucerons dans les cultures de salades (Asteraceae) de plein champ, il est recommandé d'utiliser, au cours de la première moitié de la culture, des produits ménageant les auxiliaires, tels azadirachtine A (divers produits ; **BiO** ; délai d'attente 1 semaine). Durant la phase de forte croissance des plantes et jusqu'à la pommaison, on obtiendra une meilleure protection avec des substances systémiques : spirotétramate (Movento SC, délai d'attente 2 semaines), ou acétamipride (divers produits, délai d'attente 2 semaines).



Photo 20: Les zones du limbe d'un vert plus clair, limitées par les nervures, signalent sur les feuilles de rhubarbe une possible attaque de mildiou (photo: Agroscope).



Photo 21: C'est à la face inférieure du feuillage, à l'endroit de l'attaque, que se développe le feutrage velouté grisâtre des sporanges du mildiou (photo: Agroscope).



Photo 22: Feuille de concombre de serre attaquée par l'oïdium, dont les marques typiques sont des petites taches rondes d'un blanc farineux (photo: Agroscope).

Apparition du mildiou sur des plantes de rhubarbe

A la suite des fréquentes précipitations de la première décade de mai, nous avons découvert les symptômes d'une attaque de mildiou (*Peronospora jaapiana*) dans une culture de rhubarbe de la région de Baden (AG). La culture atteinte avait déjà été touchée en 2024. Le pathogène a vraisemblablement survécu au sein des bourgeons ou dans les résidus de culture demeurés au sol.

Pour lutter contre le mildiou dans les cultures de rhubarbe, est autorisée après la récolte la substance mandipropamide (Revus).

De plus, contre le mildiou de la rhubarbe, sur la base de l'autorisation d'urgence du 28 janvier 2025, on peut traiter provisoirement après la récolte et jusqu'à fin août 2025 au plus tard avec métalaxyl-M (Fongamil).

Progression de l'oïdium dans les cultures de concombres de serre

Au cours de la semaine passée, la première attaque d'oïdium (*Sphaerotheca fuliginea* / *Erysiphe cichoracearum*) dans une culture de concombres sous tunnel s'est rapidement étendue à de nombreuses plantes. Contrôlez vos cultures et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre l'oïdium dans les cultures de **concombres sous abri**, il convient d'utiliser de préférence des substances actives systémiques, tels les inhibiteurs de la synthèse des stérols (SSH): p. ex. penconazole (Topas, Topas Vino) avec un délai d'attente de 3 jours. Les produits combinés de fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou de tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo), ainsi que les strobilurines krésoxim-méthyl (Corsil, Stroby WG) et trifloxystrobine (Flint, Tega) sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours. Contre l'oïdium sur concombres sous abris, on peut utiliser : azoxystrobine (divers produits), azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), cyflufenamid + difénoconazole (Cidely Top), fluopyrame (Moon Privilege), proquinazid (Talendo), ainsi que l'huile d'orange (Prev-AM) ou *Ampelomyces quisqualis* (AQ 10) avec un délai d'attente de 3 jours.

Bio: Pour lutter contre l'oïdium sur concombres sous abris en cultures bio, on peut appliquer, avec un délai d'attente de 3 jours : *Bacillus amyloliquefaciens* (Serenade ASO, efficacité partielle, délai d'attente : voir info ; Taegro, efficacité partielle, délai d'attente : 3 jours) ou bicarbonate de potassium (divers produits, délai d'attente : 3 jours). On peut aussi appliquer sur concombres sous abris de l'huile de fenouil *Oleum foeniculi* (BIOHOP FungiCUR, Fenicur ; efficacité partielle, délai d'attente : 3 jours) ou du soufre (divers produits). Attention : afin d'éviter tout risque de phytotoxicité, on s'abstiendra d'utiliser du soufre par températures élevées ou, inversement, en-dessous de 15°C. Est également autorisée la substance active COS-OGA (Auralis, FytoSave). En plus, l'hydrogénocarbonate de sodium est homologué en tant que substance de base contre l'oïdium dans les cultures maraîchères.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen (AG) Anouk Guyer, Franziska Häfner, Matthias Lutz & Jill Zuckschwerdt (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos :	photos 1, 16: C. Dörig, Strickhof, Winterthur; photos 2-4, 6, 10, 19: R. Total (Agroscope); photo 5: A. Staub (Agroscope); photos 7, 9, 13-14, 17-18, 20-22: C. Sauer (Agroscope); photo 8: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 11-12: V. Doimo, OTM, Morges; photo 15: C. Gubler Strickhof, Winterthur
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.